

Règlement concours cosplay Salon des Geeks 2023

Article 1 :

Les règles de bienséance

1.1 - Adhérents à ce présent règlement, les participants acceptent toute exploitation photographique, filmique et sonore pendant et après la convention.

1.2 - Tout comportement déplacé et/ou dangereux est strictement interdit. Toute utilisation d'armes blanches, armes à feu, produits inflammables, explosifs, corrosifs pouvant nuire à autrui ou au matériel mis à votre disposition sont également interdits. Aucune dérogation ne sera faite.

1.3 - Les projections d'objets (paillettes, confettis, bouts de papier...) quels qu'ils soient ne sont pas autorisés.

1.4 - Tout objet, musique, vidéo ou comportement à caractère raciste, pornographique ou sexuel est interdit. Les prestations doivent rester tout public, l'auditoire pouvant être composé d'enfants. Toute transgression de ces interdictions entraîne l'exclusion immédiate du/des participant(s) du concours. Chaque candidature sera soumise à un examen, de ce fait, l'organisation se donne le droit de refuser une candidature.

1.5 - Chaque participant s'engage à concourir avec le costume qu'il a indiqué lors de son inscription.

Article 2 :

Le cosplay

2.1 - Les cosplayers souhaitant participer doivent avoir réalisé au moins 40 % de leur costume. En dessous, les participants ne seront notés que sur leurs prestations scéniques. Chaque participant s'engage à concourir avec le costume qu'il a indiqué lors de son inscription.

2.2 - Les costumes peuvent être inspirés des univers suivants : jeu vidéo, manga, anime, culture japonaise. Les créations personnelles sont autorisées uniquement sous certaines conditions (personnage humanisé par exemple). Le cosplay doit être inspiré d'un personnage existant.

2.3 - Les armes en fer (tranchantes et/ou contondantes) pouvant être dangereuses pour autrui sont **interdites**. Les armes, reproductions fabriquées par les participants ne constituant aucun danger seront soumises à une vérification par un agent de sécurité formés et autorisés. De ce fait, l'organisation se donne le droit de refuser une arme si elle est jugée dangereuse.

2.4 - Les répliques airsoft sont tolérées à l'intérieur de la convention. Cependant celles-ci devront être non fonctionnelles (sans billes, sans batteries, sans bouteille de gaz / CO²...). Celles-ci devront être présentées aux agents de sécurité à l'entrée du salon, pour faciliter l'inspection de la réplique veuillez les présenter démontées (chargeur enlevé et ouvert, fiche accu visible).

2.5- Les pistolets nerfs et autres armes en jouets sont autorisés sans munitions.

Article 3 :

La prestation

3.1 - Le concours accueille un nombre limité d'inscriptions. Ces limites pourront être modifiées, sans préavis, par l'organisation en fonction du planning général du salon.

3.2 - La prestation ne doit pas dépasser les 1min30.

3.3 - Les groupes ne sont pas autorisés (la taille de la scène ne le permet pas).

3.4 - Les décors ne sont pas autorisés (la taille de la scène ne le permet pas).

3.5 - Veuillez prendre note de la taille de la scène afin d'adapter votre prestation : 4 m x 5 m.

3.6 - L'organisation se réserve le droit d'interrompre toute prestation qui troublerait la sécurité des candidats ou des personnes présentes.

3.7 - Avant les prestations, les participants seront soumis à l'examen du jury, afin que leurs costumes soient évalués (cela se déroulera de 11h à 13h). Les modalités d'entrée et de sortie de scène seront précisées sur place, l'entrée ainsi que la sortie étant des voies obligatoires. Il est interdit aux participants de monter autrement sur scène que par les voies obligatoires.

Article 4 :

Le jury

4.1 Le jury officiel est composé de 5 personnes choisies par les organisateurs. Le jury ne peut en aucun cas participer au concours. Les candidats s'engagent à respecter le classement établi par le jury. Ce dernier reste à disposition pour toute question relative au cosplay.

4.2 La notation sera établie selon deux critères et l'impression personnelle du jury :

- Costume : qualité du costume, ressemblance avec le personnage, qualité des finitions.
- Prestation scénique : qualité de la prestation, occupation de l'espace, originalité, ambiance.

Article 5 :

Les inscriptions

5.1 - Les candidats devront se préinscrire par mail en remplissant le formulaire avant le 15/10/2023 (Quinze Octobre deux mille vingt trois) à 23h59. Les candidats devront absolument confirmer leur inscription le jour du Salon des geeks à l'espace d'accueil Cosplay, avant 11h (onze heures). Passé ce délai, les participants seront considérés comme absents donc non présents au concours. L'inscription sur place est possible dans la limite des places disponibles restantes.

5.2 - Lors de l'inscription, les participants devront fournir :

- une image ou une illustration de référence du personnage interprété. L'absence de cette image ou illustration rend l'inscription non valide.. L'organisation se réserve le droit de refuser l'image si celle-ci n'est pas considérée comme « tout public » ou de mauvaise qualité.

- Un montage déjà fait de votre prestation, respectant le temps imparti. Un fichier audio de votre prestation scénique au format MP3. L'organisateur ne pourra pas retoucher vos fichiers, alors veillez à la bonne qualité de ceux-ci. ATTENTION pas de liens youtube ou de fichiers dépassant le délai "à recouper", l'organisateur ne pourra pas les utiliser ou les couper pour vous, merci de faire le découpage/montage avant.

5.3 - Tous les fichiers joints à l'inscription devront être identifiables au format [NOM/PRENOM - PSEUDO-UNIVERS-PERSONNAGE]. Aucun fichier audio ne sera accepté sur place le jour de l'événement. Si le fichier audio envoyé préalablement n'est pas au bon format ou si l'inscription au concours a lieu le jour J, une musique sera automatiquement choisie par l'organisation.

5.4 - les prestations doivent être pré-enregistrées : aucune prestation "au micro" ne pourra être autorisée sur place, par souci, notamment, du contrôle du contenu audio respectant le règlement (propos tenus) et du respect du temps imparti par participant.

5.5 - La prestation doit être uniquement sonore, en effet, la diffusion de vidéo ne sera pas possible durant le concours.

5.6 - Les enfants de moins de 16 ans doivent être accompagnés d'une personne majeure et avoir une autorisation parentale. De plus, l'accompagnateur majeur doit lire le présent règlement et fournir une copie de celui-ci signé.

5.7 - L'âge minimum pour être participant aux concours est fixé à 14 ans.

Article 6 :

Briefing

6.1 - Après validation de leur présence sur place, les participants devront être présents à l'endroit indiqué par l'organisation à 11h pour le pré-judging. De plus un briefing des participants sera alors fait pour détailler le mode d'accès au concours, le mode et l'ordre de passage définitif. Les participants pourront alors poser leurs dernières questions à l'organisation.

6.2 - Les participants absents, à l'heure et l'endroit indiqué, ne pourront se présenter au concours.

6.3 - Leur passage effectué, les participants sont invités à quitter les coulisses pour laisser la place aux participants suivants.

Article 7 :

Complément

7.1 L'équipe organisatrice du concours cosplay ne peut être tenue responsable en cas de vols, détérioration de costumes et d'accidents survenus lors de l'événement.

7.2 Tout participant ne respectant pas l'un des articles du présent règlement auquel il s'inscrit sera automatiquement et immédiatement disqualifié..

7.3 - Tout participant ne respectant pas l'un des articles du présent règlement sera automatiquement disqualifié. Tout participant ne respectant pas les instructions de l'organisation Cosplay sera également disqualifié. Tout participant se rendant coupable d'acte de vandalisme, de vol, d'agression physique ou verbale, de comportements choquants ou tout autre délit lors du festival sera immédiatement disqualifié de façon définitive.

7.4 - Le concours débutera à 16h30.

Pour tout renseignement ou doute, ne pas hésiter à nous contacter par mail : salongeek-concourscosplay57@outlook.com

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné M./MME,

représentant légal de,

autorise mon enfant à participer au concours de cosplay mentionné ci-dessus. J'autorise de même, par la présente, l'utilisation de son image pour toutes photographies et vidéos relatives à l'événement pendant et après le dit événement.

Fait le :/..../.....

Signature du représentant légal

Signature du mineur

Règlement cosplay Salon des Geeks 2

1- Il est du devoir des cosplayers de respecter la pudeur publique, tout vêtements contraire aux mœurs est interdit.

2- Les peintures corporelles (body paint) ou les sous-vêtements ne constituent pas une tenue appropriée. Toute personne s'exhibant se verra exigée de couvrir les parties exposées, et s'expose à des sanctions dans le cas d'un refus.

3- Le port ou l'utilisation d'armes à feu ou d'armes blanches est formellement interdite dans l'enceinte du salon.

Sont interdits :

- Les armes à feu, en état de marche ou non et les armes blanches.
- Les objets contondants.
- Les briquets, allume-feux, pétards, fumigène et tout matériels relevant de l'utilisation de feu ou de gaz.
- Les objets qui pourraient, par le caractère violent, pornographique ou autre, de leur aspect, leur design, leurs motifs et autres, choquer certaines personnes, en particuliers les mineurs.

Seules sont acceptés les répliques non dangereuses d'armes de type fantaisie et les répliques airsoft (sous conditions).

Les répliques airsoft sont tolérées. Celles-ci devront être non fonctionnelles (sans billes, sans batteries, sans bouteille de gaz / CO²...). Celles-ci devront être présentées au agents de sécurité à l'entrée du salon, pour faciliter l'inspection de la réplique veuillez les présenter démonter (chargeur enlevé et ouvert, fiche accu visible).

Les répliques d'armes (notamment les katanas), même si elles ne sont pas aiguisées / affutées, doivent rester des objets de décoration qui n'ont pas vocation à servir de jouets. Les cosplayers sont invités à ne pas apporter ces objets. Le cas échéant elles leurs seront confisqué sur place par les agents de sécurité.

Toute personne faisant pénétrer une arme non autorisée à l'intérieur du festival se verra reconduite à la sortie par le service de sécurité.